

COMMISSION ARMEES JEUNESSE

CYCLE 2002-03

GROUPE DE TRAVAIL

"ROLE DE SOCIABILISATION DES ARMEES"

Pour la session 2002-2003, le groupe « Rôle de sociabilisation des armées » s'est vu confier le thème d'étude suivant :

Comment les armées dans l'ensemble de leurs composantes et dans le contexte de professionnalisation, peuvent-elles renforcer leur outil de sociabilisation, d'insertion, d'intégration dans la cité et dans les campagnes ?

Pour toucher la jeunesse il ne suffit plus de dire que les armées existent, il faut que les armées, avec leurs valeurs, puissent aller à la rencontre des jeunes.

Par des contacts plus fréquents, (activités à caractère sportif ou culturel, échanges d'expérience d'encadrement, animation de groupe, formation humaine et civique, accueil de jeunes dans les unités), que peuvent apporter (en dehors de l'emploi) les armées à la jeunesse ?

Introduction

Force est de constater qu'historiquement les armées ont été un acteur social au moyen du service militaire qui complétait l'action de l'école dans la formation des citoyens. Le rapporteur de la loi de 1872 portant réforme du recrutement des armées, le marquis de Chasseloup-Laubat, avait présenté le service militaire comme " une nécessité sociale qui s'imposerait à notre pays alors même que la défense de notre sol ne le commanderait pas impérativement ". Dans cette même logique, Louis-Hubert Lyautey élaborera ainsi une théorie du " rôle moderne de l'officier devenu l'éducateur de la Nation entière : l'officier et l'instituteur collaboraient dans une même action éducatrice et morale.

L'analyse sociologique a montré que la fonction de brassage social a toujours été réalisée par les armées auxquelles se sont ajoutées aujourd'hui d'autres institutions étatiques. Toutefois, de nos jours, au-delà de la professionnalisation, il existe la nécessité de préserver le lien armée-nation. La préservation d'un lien fort entre l'armée et la nation passe par des actions de sociabilisation. A cet effet, il importe de renforcer la relation qui unit la communauté de Défense la jeunesse, à partir de la transmission de valeurs portées notamment par les armées.

Dans un contexte de multiplication des crises sur de nombreux théâtres conjugués à de nouvelles menaces, la mission première des armées professionnelles réside dans leur capacité à se déployer sur les théâtres, seules ou en renfort d'organisations internationales au sein de l'Union européenne ou de l'OTAN. A cet effet, une préparation continue toujours plus intensive est requise. Toutefois la professionnalisation des armées ne doit pas conduire les militaires à disparaître du paysage social de la nation, voire à creuser un fossé entre la société et les armées.

C'est dire que le maintien et le développement d'actions de sociabilisation revêt aujourd'hui une importance particulière pour valoriser les rapports entre les armées et la jeunesse. L'harmonie des relations civilo-militaires doit être confortée pour plusieurs raisons :

- 1) Les armées sont acteurs du creuset républicain. Elles posent le primat de la citoyenneté, comme principe d'appartenance volontaire à une société, sur toutes références aux origines politiques, philosophique, ethniques ou confessionnelles. La professionnalisation ne permet plus d'assurer ce rôle aussi largement qu'escompté. Elles poursuivent la diffusion des valeurs républicaines et l'affirmation d'une cohésion nationale ;
- 2) La décision de s'engager dans les valeurs portées par les armées (comme professionnel, comme réserviste, par exemple réserviste locaux à la jeunesse et à la citoyenneté...) résulte de l'adéquation entre l'image de soi et l'image de l'institution. La communauté de Défense doit se préoccuper de renforcer le lien armée-jeunesse, parce que l'image de l'institution militaire influence fortement l'engagement des jeunes.

Il s'agit donc de maintenir et de développer les valeurs collectives que portent les armées pour qu'elle puissent jouer un rôle éducatif à caractère social et faciliter l'intégration des jeunes dans la société et une meilleure prise en compte de leur rôle de citoyen.

Les armées sont donc reconnues comme une force d'intégration sociale, d'autant plus qu'elles sont le premier employeur national. Mais la question qui nous intéresse en premier lieu ici est celle de la persistance de cette action d'intégration sociale en dehors d'actions de recrutement, et plus largement en dehors de toutes relations d'ordre professionnelles.

Une ambiguïté sur l'existence réelle des actions « sociales » des armées est apparue au groupe de travail lors de l'examen de cette problématique. Dans ce contexte, le bilan de situation actuelle était un préalable nécessaire. Ce premier inventaire, toutefois loin d'être exhaustif, a démontré au groupe de travail le caractère multiple et hétérogène de ces actions qui reposent en partie sur des initiatives individuelles. Le public concerné par les actions des armées est vaste bien qu'il s'agisse principalement d'une population « cible » recouvrant des jeunes de 11 à 28 ans même si des différences fortes selon le sexe semblent apparaître. Le

groupe a ensuite apprécié les possibilités d'aménagement et de développement de ce rôle social.

La notion même de « sociabilisation » n'a pas été interprétée de manière restreinte. Les problématiques abordées ne peuvent pas se résumer à la notion d'apprentissage des rapports sociaux par les actions des armées. Ainsi les formes de communication et de transmission des valeurs des armées méritaient d'être appréhendées, en examinant la nature des liens entre la jeunesse et la communauté de défense. Un échange réciproque entre l'armée et la jeunesse s'instaure implicitement et tend vers un enrichissement mutuel. Ainsi les jeunes participent à l'ouverture et au développement et des armées-

Après avoir examiné la nature des activités qui ont été ou sont actuellement menées, sans dresser un état des lieux exhaustifs, le groupe de travail « rôle social des armées » a dans un premier temps analysé les forces et les faiblesses de ces actions marquantes par domaine, puis a proposé le développement de certaines initiatives parmi les plus représentatives.

Partie 1 :

Actions de "sociabilisation" des armées dans leur

L'action actuellement menée par les armées revêt un caractère hétérogène dans différents domaines (insertion, culture, sport, information sur la défense...). Ces nombreuses manifestations ne paraissent pas toutes s'inscrire dans une démarche hiérarchique de commandement mais sont souvent issues d'initiatives ou de sensibilités personnelles des commandants d'unités.

A. Actions à caractère éducatif et sportif

A. 1. Le domaine sportif

Ce domaine est un axe fort de l'action des armées qui va du sport de haut niveau aux rencontres sportives entre amateurs. Elles contribuent à la formation des responsables des fédérations sportives, en proposant des stages préparant à la reconversion des athlètes de haut niveau dans les métiers du sport. Elles sont présentes dans les compétitions sportives au plus haut niveau lesquelles sont un vecteur de communication important qui participe à la valorisation de l'image des armées, tels que Jean-Pierre VIDAL, médaillé d'or aux J.O. de Salt Lake City. Le lien entre l'armée et la jeunesse est ainsi entretenu, suscitant ainsi l'intérêt.

Mais la force des armées tient surtout dans la proximité qu'elle développe au travers de multiples activités. La participation à des rencontres sportives amateurs est un exemple concret (rencontre sportive entre l'US Châtel et le 1^{er} régiment médical, fin 2000). De même, les parrainages renforcent des liens, et constituent des exemples de solidarité. L'Ecole supérieure et d'application du génie (ESAG) d'Angers a créé avec l'institut d'éducation motrice *La Guiberdière* une section foot-fauteuil : le parrainage de l'ESAG a permis de proposer des activités sportives à des enfants handicapés, en fauteuil roulant, et démontre comment les armées peuvent investir avec succès des relations sociales fortes. Ces actions se

développent bien souvent à l'initiative des commandants d'unité. Il n'existe pas d'inventaire exhaustif, mais elles sont très nombreuses sur l'ensemble du territoire national.

A.2. L'animation de loisirs

A.2.1. L'opération « Ville Vie Vacances » (VVV)

L'activité "Ville Vie Vacances" est aujourd'hui une composante importante de la politique de la ville en matière de prévention. Elle concerne en priorité les 13/18 ans, avec une ouverture récente aux 11 et 12 ans. Ils sont ainsi 21 % de moins de 13 ans à avoir pu profiter du programme tandis que 66 % sont âgés de 13 à 18 ans et 13 % de plus de 18 ans.

Créé il y a vingt ans, ce programme "Ville Vie Vacances" a été décidé dans l'urgence en 1981. Son objectif est de prévenir la délinquance dans les quartiers pendant les vacances scolaires. Il se décline en plusieurs activités : le sport (20 %), les séjours encadrés (20 %), les animations de quartiers (14 %), les activités artistiques (14 %), les sorties à la journée (13 %) et les projets d'insertion professionnelle (10 %). Ainsi près de 800 000 jeunes en ont bénéficié.

Le Ministère de la Défense participe à ces opérations en proposant des stages à caractère sportif avec possibilité d'une action éducative. Il faut souligner le rôle de la gendarmerie nationale, qui intervient sous de multiples formes. La gendarmerie initie des opérations VVV, ou s'associe à d'autres partenaires. Elle est représentée dans les cellules départementales, qui sont présidées par le préfet et coordonnent les activités.

La gendarmerie intervient également auprès de jeunes, lors de leur séjour, sur différents thèmes tels que :

- Intervention des formateurs relais anti-drogue de la gendarmerie (FRAD)
- Prévention des conduites à risques dans le domaine de la sécurité routière
- Intervention des formateurs relais environnement écologie (FREE)

Les armées jouent ici une fonction sociale forte. Elles s'inscrivent dans une dynamique de projet et de suivi éducatif des jeunes. La gendarmerie notamment contribue à la promotion d'une nouvelle image des forces de l'ordre chez les jeunes des quartiers difficiles.

L'évaluation des actions des armées est faible, malgré une présence forte dans le dispositif ville vie vacances. Enfin, il faut souligner que l'implication des armées revêt de multiples formes que nous ne pouvons pas toutes développer ici :

- Organisation d'activités diverses d'ordre culturel, sportif, etc.
- Encadrement de groupes de jeunes par la gendarmerie nationale sur leur lieu de vacances, en prévention de toute acte répréhensible ou en sanctionnant des dérives possibles

A.2.2. Les Brigades de Prévention de la Délinquance Juvénile (BPDJ)

Les Brigades de Prévention de la Délinquance Juvénile interviennent en soutenant les activités des associations de quartier, en lien avec les collectivités et les acteurs sociaux. Elles tissent de nouvelles relations avec les jeunes, notamment par des activités dans les quartiers sensibles situés en zone gendarmerie nationale. Les BPDJ contribuent ainsi au rétablissement du lien social avec les populations les plus marginalisées. Elles peuvent aussi intervenir comme aide à l'autorité parentale.

Les BPDJ conduisent ces actions par le développement d'une offre de loisir qu'elle développent elles-mêmes. En organisant par exemple des sorties équestres ou des rencontres sportives, les BPDJ entretiennent des relations régulières avec la jeunesse. Elle tentent ainsi de développer une meilleure perception des réalités locales et, en partageant les modes de vie, d'apporter un contact et une présence humaine rassurante, gage d'une prévention et d'une protection lisible de tous.

Il faut cependant noter que ces brigades sont encore en nombre réduit (40 environ)

B. Le parcours citoyen

B.1. L'éducation civique

La loi de 1997 confie aux enseignants des collèges et des lycées la responsabilité d'enseigner les questions de défense.

Ceci devrait favoriser une collaboration étroite entre les ministères de l'Éducation Nationale et de la Défense. Cette priorité se concrétise par la mise en œuvre du parcours de citoyenneté et notamment par le rôle croissant des professeurs d'éducation civique, juridique et sociale, chargés d'enseigner les principes et l'organisation de la défense nationale et européenne. De nombreuses actions doivent être réalisées pour faire passer dans les faits les objectifs de la loi 1997.

B.2. La journée d'appel de préparation à la défense (JAPD)

Depuis le début de sa mise en œuvre, le 3 octobre 1998, la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) a concerné près de deux millions de jeunes, dont environ 400 000 filles. Lors de ces journées d'information sur la défense, les armées organisent en plus tests de lecture. Il est ainsi possible de repérer les jeunes éprouvant des difficultés, à divers degrés, dans les lectures de la vie quotidienne. Au terme de la journée, conformément au protocole conclu le 23 septembre 1998 entre le ministre de la Défense, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité et la ministre déléguée, chargée de l'enseignement scolaire, ces jeunes sujets à l'illettrisme sont reçus en entretien individuel afin de se voir proposer une orientation vers les structures sociales adaptées ou, pour ceux qui sont encore scolarisés, la transmission de leurs coordonnées à l'inspecteur d'académie de leur département.

Depuis le début de la mise en œuvre de la JAPD, près de 75 000 entretiens individuels ont été conduits et plus de 28 000 jeunes ont accepté de communiquer leurs coordonnées afin de bénéficier de ce soutien.

B.3. Après la JAPD...

B.3.1. Les réservistes

La redéfinition des missions de l'Armée suite à l'effondrement du Pacte de Varsovie a sonné le glas des armées de gros bataillons, et donc des réserves importantes. La suspension du service national a par ailleurs modifié en profondeur le dispositif des réserves : elle prive la réserve de sa ressource traditionnelle. Il faut donc désormais attirer, motiver et fidéliser et opérer un changement complet de culture.

Le fait d'avoir désormais à faire à des volontaires et non plus à des astreints développe de nouveaux liens avec la nation. Ces relations ont par ailleurs un impact en terme de compétences : l'armée a besoin de spécialistes (linguistes, juristes, spécialistes des actions civilo-militaires...), par exemple dans des opérations de maintien de la paix, qu'elle peut trouver au sein des réserves. Il est important maintenant, après l'organisation de la réserve opérationnelle, d'agir en direction de la réserve citoyenne ainsi que des réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté.

B.3.2. Les stages Armée Jeunesse

Les stages armée jeunesse ont pour objectif de créer un lien entre la jeunesse et son armée, en proposant d'effectuer des stages rémunérés à caractère scientifique, administratif et dans de nombreuses autres disciplines, au sein des Armées, de la Gendarmerie Nationale et de la Délégation générale pour l'armement (DGA). La commission Armées-Jeunesse souhaite ainsi faire découvrir à de jeunes étudiants les systèmes français de la Défense et leur offrir une expérience de qualité propice à leur insertion professionnelle. De nombreux autres stages non rémunérés sont offerts dans les armées. Stages à caractère professionnel, préparation militaire, etc. Il est important de mieux les organiser et de mieux les structurer.

B.3.3. Les journées de volontariat post-JAPD

Nous pourrions illustrer de nombreuses actions des armées, qui prolongent les JAPD. Nous avons fait le choix de présenter ici la base aérienne 103 de Cambrai-Epinoy. Elle s'inscrit dans l'économie régionale et un lien fort l'unit à la population civile, du fait qu'elle est un employeur incontournable au sein de la région du Cambresis. A l'initiative de la base aérienne, une seconde journée de JAPD est proposée sur le principe du volontariat qui se traduit essentiellement en visites et dialogue avec les différents spécialistes de l'armée de l'air.

Les jeunes sont ainsi amenés, en effectif plus réduit, à des rencontres avec les militaires de la base aérienne. Un lien se crée dans la mesure où, en réponse à la démarche positive des jeunes qui ont répondu favorablement à l'invitation à poursuivre la rencontre de la JAPD, l'armée peut développer des relations fortes pour informer et répondre à la curiosité suscitée par la Journée d'appel.

Par ailleurs la base aérienne a proposé 1216 jours de stages en 2002, soit 111 stagiaires (allant du niveau du CAP au DEA/DESS) pour des formations de 3 à 45 jours. Deux conventions avec les établissements scolaires ont été établies. Les intérêts sont nombreux : la

base aérienne bénéficie de la vision externe des jeunes stagiaires sur la société militaire et de leur technicité, par exemple celle des étudiants de troisième cycle (DEA)...

La force des armées est ici de concilier des valeurs fortes. Immersée dans la société militaire, les jeunes font l'apprentissage de l'esprit de corps et du sens de l'institution. Par ailleurs, on peut constater combien le sens pédagogique développé par les militaires est important dans le suivi des stages par exemple, ou bien encore dans l'encouragement à l'engagement, au travers de cette « seconde JAPD ».

C. Actions diverses favorisant le lien social par une meilleure osmose défense-société civile

C.1. L'association Jeunes en Équipe de Travail (JET)

L'association Jeunes en Équipe de Travail (JET) joue un rôle en faveur des jeunes délinquants en leur proposant des stages destinés à leur réinsertion dans la vie sociale et professionnelle.

L'association a été créée en 1986. Son objectif est d'aider le ministère de la Justice dans sa mission de réhabilitation sociale des délinquants, avec l'aide des moyens du ministère de la Défense. Elle offre aux délinquants, âgés de 16 à 30 ans, relevant de l'administration Pénitentiaire, de la protection judiciaire de la Jeunesse ou suivis par un juge des enfants, une occasion de réinsertion dans la société. Encadrés en permanence par des militaires d'active volontaires, répartis en équipes de travail, ils mènent une vie sportive et dynamique, participent à des chantiers extérieurs (entretien forestier, restauration de bâtiments, etc.) et reçoivent une formation personnelle avec remise à niveau scolaire, préparation au permis de conduire, apprentissage du travail d'atelier, instruction civique, hygiène et santé.

La première mission que s'est fixée l'association est de bâtir un projet d'avenir avec chacun des stagiaires, débouchant sur un emploi direct ou une formation. La seconde mission est éducative et se donne pour objectif principal de changer le comportement du détenu.

C.2. La Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile (BPDJ)

Consciente de la spécificité du milieu périurbain, la gendarmerie a aussi développé au travers des BPDJ des concepts novateurs fondés sur la dynamique de relais et de réseaux.

Par exemple, la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile des Yvelines a été mise en place en septembre 1997. Cette unité est placée sous l'autorité du commandant de groupement. Les six militaires qui la composent ont deux missions : la prévention et l'action judiciaire. Dans le cadre de la prévention, la BPDJ accorde la priorité dans ses actions aux communes environnantes. Les actions préventives s'articulent en trois étapes : état des lieux, introduction à la notion de règles, lutte contre la récidive. Chacune de ces étapes revêt des modes d'action qui sont différents, allant de la présence dans les quartiers aux interventions dans les établissements scolaires sur des thèmes tels que les violences scolaires (injures, racket, recel...), la toxicomanie, l'alcool, la maltraitance...

La mission judiciaire de la BPDJ apporte son soutien et sa compétence aux unités territoriales implantées sur le département. Les militaires de cette unité ayant reçu une formation spécifique, ils assistent les enquêteurs pour les auditions des victimes mineures, et leur accompagnement dans la phase médicale. Afin de remplir cette mission, les locaux de l'unité ont été adaptés pour établir un climat de confiance.

C.3. Les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté

Le Ministre de la Défense, Madame Michèle ALLIOT-MARIE, a mis en place en avril 2003, au sein de la réserve citoyenne, une fonction de « réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté ».

Recrutés pour leur compétence, leur action dans les quartiers et leur attachement aux valeurs républicaines, ces réservistes ont pour mission l'organisation ou l'animation d'actions autour de la citoyenneté. La Ministre souhaite ainsi mieux informer de toutes les possibilités offertes aux jeunes pour intégrer les métiers de la défense et s'associer aux missions des armées.

Les premiers réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté travaillent en relation étroite avec les « conseillers défense » des communes, et sont rassemblés au sein du « Comité national de liaison des réservistes locaux à la Jeunesse et la Citoyenneté ». Les premières rencontres « Nation-Défense » ont en effet permis le lancement de « 100 réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté ». En relation avec les forces armées, les premiers réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté contribuent déjà à renforcer la cohésion sociale et à promouvoir l'esprit de défense au sein de la jeunesse.

D. Actions diverses favorisant le lien social par une meilleure osmose défense-société civile

D.1. Les Portes ouvertes

Les " portes ouvertes " dans les régiments, les bases aériennes ou les visites de bâtiments de la marine existent maintenant depuis longtemps. Partout, elles rencontrent un vif succès qui ne se dément pas au fil des ans. Elles constituent, à moindre frais, une exceptionnelle vitrine pour les armées qui peuvent montrer la qualité des matériels, souvent de technologie avancée, qu'elles servent et la valeur des hommes qui les mettent en œuvre. Elles permettent aussi de dévoiler le cadre de vie de plus en plus attrayant dont bénéficie l'ensemble du personnel.

Ainsi, à la fin de ces journées " portes ouvertes ", chacun rentre chez soi, emportant avec lui l'impression de se sentir plus proche du monde militaire et de se retrouver un peu plus dans les armées de son pays.

D.2 L'exposition des ailes et des hommes

L'exposition des ailes et des hommes touche un large public, de tous les âges, a priori peu familier de l'armée. Par ce moyen, l'armée de l'air se fait connaître, comprendre et apprécier de la population en s'intégrant le mieux possible à la société. L'exposition qui dure deux semaines s'est installée successivement dans seize villes différentes en 2003, au sein de

centres commerciaux. Une équipe d'une vingtaine d'officiers et de sous-officiers, toutes spécialités confondues, va au devant des visiteurs et des curieux afin de proposer différentes animations.

Sur une surface de plus de 1500 m² sont exposés MIRAGE 2000, JAGUAR, simulateurs de vol d'hélicoptères ALOUETTE II, jeux « ALPHAJET », expositions photographiques, jeux concours portant sur la totalité de l'exposition et des connaissances aéronautiques... Les liens qui se tissent au cours de ces quinze jours de manifestation sont l'occasion d'un dialogue et d'une proximité qui renforcent par conséquent le lien armées-jeunesse. Pour clôturer cette activité culturelle, un concert est donné par la Musique de l'Air.

D.3. L'exposition « Génie d'hier et d'aujourd'hui »

Autre exemple : l'armée de terre organise l'exposition « Génie d'hier et d'aujourd'hui » qui retrace l'évolution des cités à partir d'une nécessité de défense. Il s'agit ici de d'informer et d'éduquer aux questions de défense dans une perspective historique.

D.4. Action de solidarité nationale (marées noires, inondations, catastrophes naturelles...)

Au delà de la défense des frontières du territoire et des intérêts de la France un peu partout dans le monde, les armées constituent un réservoir de ressources humaines et de moyens matériels incomparables. Disponibles, instruites, structurées, organisées les unités militaires sont en mesure d'apporter aux populations un soutien unique. Leur domaine d'action est pratiquement sans limites, que ce soit pour affronter des catastrophes naturelles ou industrielles. En une année, elles sont intervenues pour soulager les populations du Gard et de l'Hérault confrontées à des inondations aux conséquences dramatiques. Elles ont également apporté leur écot au nettoyage des plages du sud-ouest, souillées par la marée noire provoquée par le naufrage du pétrolier "Prestige". Elles ont aussi fait face à l'importante vague d'incendies qui a ravagé les forêts provençales l'été dernier. Enfin, de ci de là, par des actions ponctuelles (battues pour rechercher des personnes disparues, sauvetages en mer comme en montagne...), elles sont régulièrement engagées.

Aussi, leur engagement direct au profit des populations et l'esprit qui les anime attestent du puissant élan de solidarité qu'elles manifestent à l'égard de leurs compatriotes. Ceux ci, quelle que soit l'action considérée, se félicitent toujours de l'action efficace de leurs soldats dont la seule présence les rassure déjà.

Partie 2 :

Limites de ces actions de "sociabilisation" conduites par les armées

Le groupe a cherché ici à analyser les dispositifs pré-cités pour s'interroger sur les valeurs apportées par les armées au travers de ces différents exemples de rencontres avec la jeunesse avec leurs forces et leurs faiblesses.

A. La faiblesse des moyens matériels et humains

La faiblesse de moyens est soulignée dans l'ensemble des actions que nous avons pu aborder. La montée en puissance d'un dispositif qui a montré son intérêt n'est pas évidente. Les moyens matériels qui pourraient faciliter la diffusion d'expériences particulières ne sont pas toujours mobilisés. De même, il est manifeste qu'il est parfois difficile de concentrer les ressources humaines nécessaires à l'organisation de ce type d'action.

Citons l'exemple de la base aérienne 103 de Cambrai-Epinoy qui organise, comme nous l'avons vu, une journée post-JAPD ouverte à l'ensemble des jeunes qui désirent poursuivre le contact qu'a constitué cette journée d'appel. Elle organise également des relations fortes avec les établissements scolaires et offre plus de 110 stages par an. L'extension d'un tel dispositif à l'ensemble des unités générerait des difficultés d'accueil et de disponibilité de personnel militaire. D'autres possibilités sembleraient également envisageables: resserrer les liens avec d'autres établissements scolaires et les associations environnantes ; susciter des vocations pour la Formation militaire initiale de réserve (FMIR)...

B. Difficultés des armées à établir des relations naturelles et faciles avec le monde associatif et celui de l'Éducation Nationale.

L'exemple des BPDJ peut démontrer combien les relations avec l'Éducation nationale, et surtout le monde associatif est essentiel pour la réussite des activités conduites. S'appuyant sur le tissu associatif de quartiers difficiles, la gendarmerie a su s'intégrer. Elle s'est fait accepter de animateurs et des acteurs sociaux. Elle n'a pas tenté de s'imposer, mais elle a proposé des actions communes et un soutien. Un travail remarquable a été effectué :

- pour s'intégrer, malgré les premières réticences de ces jeunes peu coutumiers de s'afficher avec l'autorité militaire,
- et pour expliquer les nouvelles missions que la gendarmerie développe au travers des BPDJ.

Cette action sociale est l'une des missions de la gendarmerie nationale. Les BPDJ permettent d'agir par la sensibilisation et la prévention ; les informations recueillies sur le terrain peuvent être utilisées dans le cas d'actions de répression de la délinquance. On s'aperçoit que la gendarmerie a affiché ses propres valeurs, comme elle s'est appuyée sur les forces du dispositif des BPDJ, pour développer son action sociale. Elle concilie autonomie et discipline dans ses activités, qui véhiculent dans l'esprit des jeunes une image différente de la gendarmerie. Dans les actions menées, on peut constater que les valeurs qui sont transmises sont importantes: la tolérance, l'intégration, la moralité, le respect... C'est bien le développement d'une citoyenneté qui est en jeu à travers de ces activités d'écoute, de dialogue et de prévention.

Elle est aussi devenue un partenaire des établissements scolaires. Les relations se sont progressivement renforcées, les sollicitations devenant réciproques et régulières.

Les premiers contacts ont été difficiles ; compte tenu de la méfiance existante entre les armées, l'éducation nationale et certains acteurs sociaux. De plus, les associations craignent dans un premier temps un affichage trop manifeste avec la gendarmerie nationale. Mais la

réciprocité des échanges et la ténacité de la gendarmerie permettent de dépasser ces premières appréhensions.

La question des moyens reste cependant récurrente. C'est là toute la limite d'une action sociale, qui n'est pas systématiquement prise en compte par la politique de la ville et les politiques sociales. La réussite de ce dispositif est liée à l'existence et à la pérennité des associations de quartier. En l'absence d'un maillage associatif efficace des quartiers difficiles, les BPDJ n'ont plus accès à leur population et tout travail social devient impossible.

De plus il y a un problème d'âge : les BPDJ interviennent avec un certain succès sur la génération actuelle de jeunes, mais elles échouent à recréer un lien avec les plus âgés qui sont réfractaires à l'uniforme. Se pose ici la nécessité de mener un travail continu, à moyen terme, pour l'obtention de résultats tangibles. Ce qui signifie que la question des moyens se pose en deux temps : pour initier l'action, puis pour la faire perdurer.

C. Non superposition des zones d'implantation des armées et des quartiers difficiles

Les unités et structures des armées ne sont pas réparties de façon homogène sur le territoire national. Seule la gendarmerie représente un maillage couvrant l'intégralité du territoire.

L'abandon de la conscription et la réduction importante des effectifs a aggravé ce phénomène. Le monde des armées, hors gendarmerie, est absent de certaines régions alors qu'il y a des concentrations importantes de toutes les armées dans certaines zones.

De plus, on peut considérer que les armées ne sont pas implantées sur les zones de quartiers difficiles (et la gendarmerie non plus), il serait donc utile que les forces armées dans toutes leurs composantes puissent se faire mieux connaître dans ces quartiers (présentation de matériels, activités sportives, accueil de jeunes des quartiers difficiles dans les casernes...) et participent aussi au développement d'une citoyenneté mieux comprise contribuant ainsi à une meilleure sociabilisation de ces jeunes.

D. Des actions sociales des armées nécessitant une formation, des coopérations et une organisation particulière

Aller au-devant des jeunes, c'est aussi mettre en œuvre une démarche positive. C'est tenter, à l'image de l'opération « des ailes et des hommes » de surprendre la population civile en s'insérant dans son environnement pour mieux l'interpeller sur les questions liées aux armées. Cette manifestation a toutefois nécessité des partenariats avec les collectivités locales, avec des centres commerciaux, pour développer un dispositif de communication sur les lieux de vie de la population.

Les BPDJ répondent à ce besoin mais n'ont pas les moyens d'effectuer un maillage sur l'ensemble des quartiers difficiles pourtant de leur compétence territoriale. Les intérêts sont pourtant nombreux en termes de suivi de la délinquance, de missions de renseignement, d'accompagnement d'interventions éventuelles... Mais les résultats des missions de prévention sont difficiles à apprécier et ne répondent pas à une évaluation précise. De plus, les politiques publiques ne viennent que de manière insuffisante en support de la gendarmerie nationale. Enfin les hommes doivent être formés et mieux soutenus.

La difficulté de ce type d'actions réside en la cohésion globale de ce que les armées peuvent effectuer. La culture partenariale au sein même des armées est insuffisante, et la coordination

devrait être renforcée en intégrant une même action dans un périmètre élargie, où la convergence de pôles d'action pourrait être mise en place.

L'association JET est un autre exemple fort de ce que les armées peuvent apporter par leurs valeurs : discipline, dépassement de soi, esprit d'équipe, tolérance, moralité... Mais agir dans un milieu aussi peu socialisé induit des interrogations telles que :

- Le milieu militaire est-il apte à apporter l'environnement pédagogique nécessaire à ce public ? L'association JET a l'originalité de rassembler une équipe composée d'enseignants, de psychologues... Mais il est possible de s'interroger sur l'opportunité de renforcer cet encadrement en faisant appel à des professionnels autres que militaires.
- Une formation spécialisée ne doit-elle pas être un préalable à tout encadrement de ce type ? On ne peut que constater la réussite de l'association JET. Toutefois son projet pédagogique devrait recevoir le soutien d'acteurs des milieux sociaux et scolaires, pour consolider les différentes approches d'insertion sociale développées.

En outre, la sélection des candidats est un paramètre important pour les juges d'application des peines : le taux d'échec ne permet pas d'optimiser l'effort des prestations offertes par l'association. Les jeunes qui fuguent, une fois repris, sont réincarcérés. Le choix des candidats initialement retenus pour être éduqués en unité JET se révèle très important. Il faut caractériser la prédisposition psychologique du candidat et sa motivation sincère à vouloir se réinsérer, mais ce n'est pas le cas actuellement. La sélection des candidatures ne paraît pas aujourd'hui suffisamment rationnelle.

Enfin l'association ne peut contrôler les modalités d'insertion des jeunes. Il serait nécessaire de renforcer les possibilités de prolongements des stages. En effet, la cohérence de ce dispositif pose problème lors de remise de peine ; notamment parce que le stage s'interrompt sans que sa durée ne soit terminée. La liberté retrouvée, en fin de stage, sans accompagnement individuel pose des difficultés. Le suivi actuellement réalisé est insuffisant et l'association devrait voir ses prérogatives confortées en ce domaines.

Partie 3 :

Propositions pour favoriser les actions de sociabilisation des armées

1. Favoriser et dynamiser les initiatives locales principales porteuses d'actions concrètes réussies

Les initiatives des armées sont souvent le fruit de volontés locales et spontanées. Il en résulte une image de dynamisme des armées. Toutefois, elles sont par conséquent dispersées, et il serait intéressant de faire connaître aux uns et aux autres celles dont les résultats sont intéressants.

Le besoin de mutualisation est important. D'une part il favorise les échanges d'expériences entre les différents acteurs militaires. D'autre part, il peut permettre une coordination des actions pour aller dans le sens du développement d'orientations nationales. Le prix Armée-Jeunesse est par exemple un instrument de la médiatisation et le reconnaissance de certaines de ces actions.

Le groupe estime qu'il faut encourager et mutualiser les expériences actuellement menées au moyen d'une instance nationale où les projets seraient présentés, feraient l'objet d'une synthèse

et d'une médiatisation. Le dispositif VVV est à ce titre intéressant. Il est un exemple réussi de coordination aux niveaux national et local d'institutions et d'acteurs du tissu associatif ; l'exemple des cellules qui a été mis en place mériterait d'être extrapolé.

Un bilan annuel par type d'action manque aujourd'hui. De plus, des réunions entre les responsables de ces actions au sein des armées soutiendraient la diffusion d'expériences réussies. Le groupe estime que l'absence de ce type de synergie fait aujourd'hui défaut.

2. Développer des partenariats avec les relais incontournables

La mise en place de relais est nécessaire dans la mesure où l'action sociale n'est pas le cœur de compétences des armées. Ces dernières doivent donc œuvrer dans ce domaine en complémentarité d'autres institutions. Ainsi les actions isolées méritent d'être soutenues, suivies voire amplifiées par d'autres organismes étatiques et/ou associatifs.

Premiers partenaires des actions des armées en direction de la jeunesse, le Ministère de la Jeunesse de l'Éducation nationale et de la Recherche et le Ministère des Sports concluent des conventions, protocoles, et accords cadres. La mise en œuvre de ces accords est prioritaire.

Ainsi l'accord cadre entre le Ministère de la Défense et le Ministère des Sports du 8 avril 2003 concernant le sport d'élite et le sport de masse, dont la responsabilité est confiée à la Commission Armées jeunesse (CAJ) et doit être mis en place dès 2004.

Il faut aussi développer des contacts réguliers entre l'Éducation nationale et la communauté de Défense dans les domaines des sports, de l'instruction civique ou de l'histoire. Des actions peuvent également faciliter l'accès aux établissements scolaires aux structures de type brigades de prévention et de délinquance juvénile (BPDJ) qui effectuent des actions de sensibilisation et de prévention.

En prenant exemple sur la mise en place dans l'armée allemande d'officiers aux jeunes qui ont la responsabilité de faciliter les liens et les contacts entre les établissements et les structures militaires.

Le monde associatif est aujourd'hui un vecteur important qui a son rôle à jouer entre les armées et la jeunesse. L'engagement des jeunes se traduit par des activités associatives qui représentent un terrain privilégié aux rencontres entre l'Armée et la jeunesse.

La commission armées jeunesse peut jouer un rôle par sa participation à des forums d'associations de jeunes./ Le tissu associatif est aussi un préalable à certaines actions des armées : sans associations présentes dans les quartiers difficiles, c'est par exemple l'action des BPDJ qui sont compromises.

Les collectivités locales (Conseil général, commune, conseil régional...) sont un relais important du lien armée jeunesse. Les conseillers municipaux de défense ont un rôle potentiel en matière d'information et de développement de la citoyenneté.

Le monde de la réserve dans la totalité de ses composantes doit jouer son rôle : réserves opérationnelles, citoyennes et plus particulièrement les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté qui constituent une mesure originale à développer. Ses domaines sont l'information à la défense, le développement à la citoyenneté...il sont essentiels à l'action de sociabilisation des armées.

3. Systématiser la participation des armées aux grandes activités de masse

A côté des actions de sociabilisation individuelle, des activités de masse sont initiées. C'est le cas dans le domaine sportif où, comme l'indiquait clairement l'accord cadre du 8 mai 2003, il faut développer l'accès de tous les jeunes aux sports, aux travers des échanges d'infrastructures, des échanges sportifs avec le monde associatif, et la réalisation d'une grande journée nationale dès 2004 sport / armées jeunesse/

Il est important qu'une partie des actions sportives soient menées au sein des quartiers difficiles, pour que les armées avec leurs valeurs interpellent les jeunes sur les questions de citoyenneté et d'engagement.

La participation des armées à des actions caritatives favorise la médiatisation de l'image des armées. Cette médiatisation doit aussi passer par la transmission de l'héritage de l'histoire, de la formation civique... à la jeunesse, par le biais des mouvements associatifs des jeunes.

Les armées doivent développer ses liens avec le jeunesse au travers de forums et de salons. C'est le cas par exemple des portes ouvertes des universités, ou bien encore de salons professionnels.

Enfin la question du public touché par les actions de sociabilisation des armées pose le problème de la mixité des publics. Les activités de sociabilisation des armées démontrent l'insuffisante représentation des femmes, et l'enjeu de mener des activités particulières pour les sensibiliser.

4. Rationaliser des actions existantes mais insuffisantes, mettre en place des actions nouvelles

Il faut développer des stages sous toutes leurs formes : stages de découverte, stages à caractère professionnel, stage "armée jeunesse" rémunérés... Il faut rénover et développer les préparations militaires. La suspension de la conscription doit favoriser les développements des préparations militaires (santé, logistique, parachutisme, air, mer...) doivent être rénovés.

La mise en place de journées post-JAPD sur le principe du volontariat est intéressante car elle permet la découverte d'unités militaires air/terre/mer/gendarmerie. Cette initiative présente l'intérêt de développer des relations avec la communauté de défense, et accroît chez les jeunes le sentiment d'une Armée à leur écoute et proches de leurs attentes.

Faire assister des classes scolaires aux manœuvres ou aux présentations d'activités militaires revêt un caractère pédagogique indéniable. C'est là aussi une initiative à développer.

Le groupe encourage l'organisation d'une journée ou d'une semaine Armées jeunesse, de compétitions sportives, d'activités liées à l'histoire et à la mémoire, de stages de découverte, de cérémonies militaires et de présentation de matériels.

Développer des actions des armées au sein des quartiers difficiles est un enjeu social. L'Armée a un rôle à jouer dans le resserrement des liens avec toutes les populations de jeunes, toutes conditions sociales confondues. La transmission de ses valeurs peut être particulièrement efficace dans un milieu où les valeurs de citoyenneté sont inégalement intégrées. Le dispositif actuel paraît inégalement réparti sur les départements : les actions des armées sont géographiquement déséquilibrées, ceci est principalement lié aux implantations des unités militaires.

Conclusion :

L'armée a un rôle important dans la cohésion sociale de la nation, en entretenant des liens forts avec la jeunesse. Sa professionnalisation entraîne un changement notable de format et un recentrage de ses objectifs. Il est essentiel de ne pas s'isoler du reste de la population, de maintenir et d'améliorer son ouverture en allant au devant de l'ensemble de la jeunesse, notamment en soutenant les publics en difficultés.

Ce rôle social des armées ne se résume pas à une action d'intégration de jeunes en rupture avec le système éducatif, de recrutement ou d'activités ponctuelles culturelles, sportives... Il doit aussi prendre en compte un rôle de communication de ses valeurs vers une jeunesse qui n'est plus autant sensibilisée. En effet, depuis la suppression du service national, elle se sent moins concernée par la communauté de défense.

Il convient néanmoins de ne pas ignorer les limites de cette action sociale des armées, qui ne représente pas son cœur de métier, mais qui doit plutôt devenir un complément aux politiques sociales.

Ces actions sociales actuellement menées impliquent fortement les armées. Cependant elles paraissent trop isolées, et souvent œuvres de volonté individuelle. Une mutualisation devient aujourd'hui nécessaire, en constituant un réseau en termes de personnes et de moyens, afin de démultiplier avec cohérence les initiatives actuelles et nombreuses.

Pour conclure, les actions de sociabilisation actuellement menées par les armées doivent s'inscrire sur le long terme en liaison avec les institutions étatiques et associatives. Les prises de contact avec la jeunesse doivent se répéter fréquemment dans le temps et être institutionnalisées pour un enrichissement mutuel. Il est donc nécessaire de stabiliser et d'augmenter les dispositifs en direction de la jeunesse après s'être assuré de l'adhésion de celle-ci aux projets d'actions futurs.